



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle Évaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Hôtel du Département

52 Avenue de St-Just

13256 Marseille Cedex 20

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Claude CANESSA

Téléphone : 04 91 09 60 75

claude.canessa@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS n° 2018-214V1346

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : CHEMIN DU FOUR DE BUZE 13014 MARSEILLE

VALEUR VENALE : 9 000 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme HADDAD

2 - DATE DE CONSULTATION

:19/06/2018

DATE DE RÉCEPTION

:27/06/2018

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:27/06/2018

3 - OPÉRATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE — DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Détermination Valeur d'un bien immobilier non bâti — Périmètre ZAC Hauts de Sainte-Marthe.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Cadastre : 896 D 76 d'une contenance globale de 90 m²

Adresse : Chemin de four de Buze 13014 MARseille

La SOLEAM a sollicité le Conseil Départemental dans le cadre de la cession d'une parcelle en nature de terrain d'une superficie totale de 90 m² (896 D 76) et située dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Département des Bouche-du-Rhône

Situation locative : SO

6 - URBANISME ET RESEAUX

PLU : approuvé le 28/06/2013, dernière modification le 13/07/2017 (n°3)

Zonage : UT1 & NzMDIh

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale se décompose de la manière suivante:

Ref. Cadastres	Superficie m ²	Valeur vénale
896 B 76	90	9 000 € HT

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

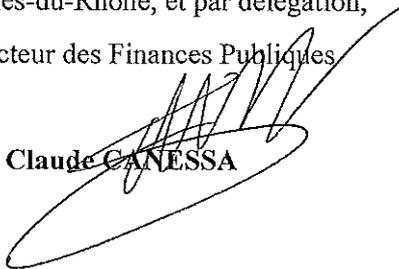
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Marseille, le 27 / 06 / 2018

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques


Claude CANESSA

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.